Suite à la demande par les délégués du personnel de payer la prime de vacances (37€) prévue dans la convention collective du Doubs (hors cadres), la direction a régularisé rapidement.Effectivement elle n'était pas payée!

Depuis qu'elle a compris que la CFDT n'hésite pas à aller en Justice si besoin, la direction est beaucoup plus conciliante.